

BOISSONS : Dammann Frères condamnés à une amende de 226 000 euros par l'Autorité de la concurrence

L'enseigne [DAMMANN FRERES](http://www.dammann.fr/fr) (siège social à Dreux/Eure-et-Loir), experte dans le thé, a écopé d'une amende de 226 000 euros de l'Autorité de la concurrence. Dammann Frères a limité, d'avril 2015 à juin 2017, la liberté tarifaire de ses distributeurs indépendants en fixant le prix de vente final de ses produits vendus en ligne, selon l'Autorité de la concurrence. Dammann Frères, qui appartient au groupe Italien Illy, gère 20 boutiques de vente de thés et infusions en France. www.dammann.fr/fr